

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2022

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 49 + 5 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme E. BECK

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : MM. T. SPACH, J.-M. ERTZ - Suppléant -, P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, S. FISCHBACH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mmes C. DOERFLINGER, D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes L. JOST-LIENHARD, D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, MM. B. SCHAFF, G. REUTENAUER - Pouvoir à M. D. FOLLENIUS -, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. T. SCHINI, D. HOLZSCHERER.

Délibération n°6 : Débat annuel sur la politique de l'urbanisme de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Rapporteur : Patrick MICHEL

Vu l'article L.5211-62 du code général des collectivités territoriales,

Compte-tenu des échanges ayant eu lieu lors du groupe de travail « PLUi » du 31 août 2022 et des réunions de la Conférence des Maires les 29 septembre et 18 octobre 2022,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 54 voix Pour et 1 voix Contre (M. J.-L. RINIE)

*** de PRENDRE ACTE** de la tenue du débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme ;

*** de MENER** en 2023, pour des évolutions compatibles avec les orientations des Projets d'Aménagement et de Développement Durable et qui ne modifient pas les partis d'aménagements des PLUi :

- une procédure de modification du PLUI du Pays de Hanau ;
- une procédure de modification du PLUI du Pays de la Petite-Pierre ;
- d'éventuelles révisions allégées par projet ;

*** de DEMANDER** la tenue d'un débat spécifique propre à la Communauté de Communes sur les modalités d'évolution des PLUi du Pays de Hanau et du Pays de la Petite-Pierre :

- o Révision-fusion volontaire
Ou
- o Modification simplifiée (sans enquête publique) obligatoire après approbation du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau et/ou du SRADDET Grand Est

* d'ÉMETTRE l'avis suivant, annexé à la présente délibération, sur le projet d'arrêt du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau en cours de révision.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Elisabeth BECK
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président